



TRIEUX

INFO

Rédaction et Imprimerie : Mairie de Trieux | Dépôt légal N° 219 | **JUIN 2025**



**Vous invite en partenariat avec le Conseil
Départemental de Meurthe-et-Moselle**

M



T

T

**Marché des initiatives territoriales
et talentueuses**



. Bien être
. Bien vivre
chez soi

**8 juin 2025
Stade de foot
54750 Trieux
10h à 18h**



. Artistique
. 3D
. Numérique



. Détournement
d'objets
. Zéro déchet



. Couture
. Textile



Restauration sur place



Exposition/Vente





SAMEDI 21 JUIN 2025
Rendez-vous Place de l'Abbé Grégoire

15h00 Inauguration avec la participation de
l'Harmonie Municipale suivi d'un vin d'honneur
Buvette et restauration sur place



Fête foraine

La triothèque fait le tri dans ses étagères

6^{ème} FOIRE

aux LIVRES
& CD-DVD

de la TRIOTHÈQUE de TRIEUX



Pour vous divertir,
jeux de société toute
la journée

DIM 22 JUIN de 9h00 à 17h00

Dans la cour de la bibliothèque Rue du Dauphiné

Restauration rapide - Sucré et salé - Pâtisserie sur place

Dimanche 08 juin 2025

CONCERT EXCEPTIONNEL

Présenté par les harmonies de :

Audun - le - Tiche

Piennes & Trieux

**15h00 à l'Auditorium
Notre Dame de Lorette
Audun - le - Tiche**

Entrée libre



A.S.T.T

CUP U6/U7

**1 JUIN 2025
STADE DE TRIEUX**



**BUVETTE ET
RESTAURATION
SUR PLACE**

APPEL AUX CONTRIBUABLES IMPACTÉS PAR LA CONVENTION FISCALE FRANCO-LUXEMBOURGEOISE

La convention fiscale franco-luxembourgeoise de 2018 est de nouveau applicable, elle entrainera une forte hausse de l'imposition à de nombreux frontaliers ayant des revenus mixtes provenant de sources française et luxembourgeoise.

Cela est inacceptable après la promesse d'un ministre que ce nouveau mode d'imposition n'aurait pas d'impact financier négatif sur le contribuable.

Tout frontalier constatant une hausse de ses impôts peut prendre RDV avec le Maire afin de pouvoir organiser un large mouvement de protestation auprès du Ministère des Finances.

Jean-Claude KOCIAK, Maire de Trieux

COUP DE POUCE ÉTUDIANT

Tu cherches un coup de pouce pour tes vacances ou ta rentrée ?
La mairie recherche un étudiant pour occuper le poste d'agent d'entretien paysager pour des périodes de 15 jours cet été.

Périodes de contrat : du 7 juillet au 18 juillet, du 21 juillet au 1 août, du 4 août au 15 août et du 18 août au 29 août.

Tes critères : 15 jours de libres cet été, Motivé, Autonome, Être âgé de 18 ans au 1er jour du contrat, Débutant accepté

Ta mission de deux semaines : Entretien paysager

Ta rémunération : SMIC

Ça t'intéresse ? N'hésite pas à contacter la mairie.

TRIEUX PRATIQUE

HORAIRES DE LA MAIRIE

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi 8h-12h et 15h-17h30
Mercredi 8h-12h

HORAIRES D'ÉTÉ DE LA MAIRIE

Du lundi 7 juillet au vendredi 29 août

Lundi 8h-12h et 13h30-17h30

Mardi, Jeudi et Vendredi 8h-12h et 13h30-15h30

Mercredi 8h-12h

☎ 03 82 46 56 00 ✉ accueil.trieux@orange.fr

Site internet : trieux.net

En cas d'urgence hors horaires d'ouverture
07 57 00 15 10

CCAS : Vous avez besoin d'aide à un moment difficile de votre vie ! Le CCAS peut vous apporter de l'information, de l'aide et de l'orientation dans vos démarches. Pour toute demande et question prendre rendez-vous avec Valentin HILS en mairie.

RECENSEMENT CITOYEN : Lorsque vous atteignez 16 ans, vous devez obligatoirement vous faire recenser auprès de votre mairie dans les trois mois qui suivent. Renseignements sur le site Trieux.net

SIRTOM

☎ 03 82 20 22 00 Page FB : Sirtom

Site internet : www.sirtom.fr ✉ communication@sirtom.fr

Collecte des objets encombrants : 03 55 05 00 37

Notre déchèterie de Trieux est ouverte aux usagers **du mardi au samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h**. La déchèterie est en mesure de reprendre l'huile de vidange et également les capsules de café Nespresso (sans passer votre carte magnétique à l'entrée).

LE TRI SÉLECTIF

Collecte des ordures ménagères : les lundis matin

L'ensemble des ordures ou tri doit être sorti la veille.

Collecte des emballages et des papiers : les mardis 3 et 17 juin.

Les papiers qui ont été déchiquetés, ne sont pas admis dans les sacs du tri sélectif.

Collecte des végétaux : les vendredis 13 et 27 juin.

Collecte uniquement dans des poubelles rigides avec couvercle ouvert.

ÉCHOS DE LA CITÉ

COMPOSTEUR À VOTRE DISPOSITION

Votre composteur vous est offert par le SIRTOM et mis à disposition gratuitement par votre mairie sur simple inscription à l'accueil de la mairie (sur présentation de votre carte SIRTOM ou votre justificatif de domicile). Ceux qui n'en souhaiteraient pas ont un composteur disponible en déchèterie.

AVIS AUX ADMINISTRÉS

Travaux de réfection des voiries :

Avenue de la Libération et Rue Richard Rigoli

La commune de Trieux vous informe que des travaux de réfection des voiries auront lieu **entre septembre et octobre 2026** sur l'avenue de la Libération et la rue Richard Rigoli.

Ces travaux importants visent à améliorer la sécurité et le confort de circulation sur ces axes stratégiques. Cependant, nous attirons votre attention sur le fait qu'à compter de la fin des travaux, **il ne sera pas possible d'ouvrir la route pendant une période de deux ans**, que ce soit pour des raccordements ou des travaux concernant le gaz, l'électricité, les télécommunications ou autres interventions sur les réseaux souterrains.

Nous vous encourageons donc à **anticiper dès à présent tout projet de raccordement ou de travaux nécessitant des ouvertures de chaussée** afin d'éviter toute difficulté future.

Pour toute information complémentaire ou pour signaler un projet en cours, n'hésitez pas à contacter la mairie.

CONSEIL MUNICIPAL DU 21/01/2025

La réunion a débuté le 21 janvier 2025 à 18h00 sous la présidence du Maire, Monsieur KOCIAK Jean-Claude.

Membres présents : M. BARBERIO Antoine, M. BOSSI Yoann, M. CERONE Antony, Mme CIPRIANI Christiane, Mme DELLES Nathalie, Mme DEVAUX Stéphanie, Mme DURLA Jocelyne, Mme FILLGRAFF Monique, M. GIANGRANDI Patrick, M. KOCIAK Jean-Claude, M. MARZEK Jean-Pierre, M. MENGHI Marizio, Mme NAGEL Annie, M. RIANI Gérald, Mme SABBA Barissa, M. TELLIER Olivier, Mme THIRION WATRIN Frédérique, M. TOMC Claude, Mme VAN MEEL Lucie.

Membres absents représentés :

Mme LANDOWSKY Sylvie Pouvoir donné à M TELLIER Olivier

Mme MANGEOT Nathalie Pouvoir donné à Mme FILLGRAFF

Monique

Mme MILIZIANO Jennifer Pouvoir donné à M KOCIAK Jean-Claude

Membres absents :

Monsieur THOMAS Julien

Secrétaire de séance : Monsieur BOSSI Yoann

Le quorum (plus de la moitié des 23 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour :

137_2025 - Vote des taux 2025

138_2025 - Fongibilité des crédits

139_2025 - Compte financier unique 2024

140_2025 - Affectation du résultat

141_2025 - Budget primitif 2025

142_2025 - Convention SIRTOM ALCOME- dispositif collecte de mégots

143_2025 - convention SIRTOM CITEO - dispositif déchets abandonnés

144_2025 - demande de subvention pour plantation sur le lotissement A. Bémont

145_2025 - demande de subvention pour la réfection route rue de l'Église

146_2025 - demande de subvention pour la réfection rue de lorraine

147_2025 - demande de subvention pour la toiture mairie

148_2025 - demande de subvention pour isolation Centre Louise Michel

149_2025 - demande de subvention pour la sécurisation de la voirie rue Alsace

150_2025 - demande de subvention pour la maison médicale

151_2025 - tarif des logements communaux

- Questions diverses

137_2025 - Vote des taux 2025

Monsieur Le Maire annonce au conseil municipal qu'il ne souhaite pas changer le taux d'imposition.

Après discussion, le conseil municipal délibère à l'unanimité aucun changement de taux communaux pour l'année 2025 à savoir :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 37.53 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 30.43 %

19 voix pour

3 absents : M TOMC Claude, Mme DELLES Nathalie, Mme CIPRIANI Christiane

138_2025 - Fongibilité des crédits

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre la possibilité au Conseil Municipal de déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré adopte la fongibilité des crédits à l'unanimité

21 voix pour

1 absent : M. TOMC Claude

139_2025 - Compte financier unique 2024

Le compte financier unique de l'exercice 2024 permet d'évaluer la situation financière de la commune en distinguant deux grandes catégories de gestion : le fonctionnement et l'investissement. La section de fonctionnement regroupe les dépenses courantes nécessaires à l'administration et aux services municipaux (salaires, entretien des infrastructures, gestion des services publics, etc.), ainsi que les recettes correspondantes, essentiellement issues des impôts locaux et dotations. En parallèle, la section d'investissement concerne les dépenses et recettes liées aux projets de long terme, comme la rénovation d'infrastructures ou l'achat d'équipements durables. L'objectif fondamental de cette gestion est d'assurer un équilibre budgétaire tout en respectant les obligations légales et les engagements financiers de la commune.

L'analyse des chiffres de l'exercice 2024 met en évidence plusieurs éléments clés. Tout d'abord, un **excédent de fonctionnement cumulé de 862 755,89 €**, démontrant une gestion saine des finances communales avec des recettes de fonctionnement (2 428 794,81 €) nettement supérieures aux dépenses (1 566 039,15 €). Cet excédent témoigne de la capacité de la commune à couvrir ses charges tout en constituant une marge financière utile pour les années à venir. Cependant, la section d'investissement présente un **déficit de 645 072,85 €**, résultant d'un écart important entre les dépenses d'investissement (1 048 285,03 €) et les recettes correspondantes (403 212,18 €). Ce déficit, accentué par un **solde négatif des restes à réaliser de 51 214,72 €**, traduit la nécessité de financer des projets structurants dont la rentabilité ou le retour sur investissement ne se concrétiseront qu'à moyen ou long terme.

Face à cette situation, l'affectation des résultats vise à garantir la stabilité budgétaire tout en maintenant la capacité d'investissement de la commune. Ainsi, **696 287,57 € sont affectés en réserve (compte 1068)**

afin de couvrir le besoin de financement, tandis que **166 468,32 € sont reportés en fonctionnement** pour préserver une souplesse budgétaire en 2025. Bien que cette stratégie permette de combler une partie du déficit d'investissement et de limiter le recours à l'endettement, il est essentiel de rester vigilant sur la capacité d'autofinancement de la commune et d'anticiper les besoins futurs.

Plusieurs points positifs se dégagent de cette analyse : la bonne gestion des dépenses courantes a permis de dégager un excédent significatif, tandis que l'utilisation prudente des réserves assure un financement responsable des projets en cours. Toutefois, certains défis doivent être pris en compte. Le déficit d'investissement, bien que maîtrisé, souligne l'importance de **garantir un financement équilibré des projets futurs** afin d'éviter un effet de report sur les exercices à venir. Une attention particulière devra être portée à la capacité d'autofinancement de la commune et à la recherche de financements extérieurs pour minimiser l'impact sur la dette locale.

Monsieur le Maire sort de la salle pour le vote, M. Tellier 1er adjoint reprend la présidence pour le vote

Le conseil municipal à la majorité adopte le CFU2024

17 voix pour

4 voix contre : Mme THIRION WATRIN Frédérique, Mme SABBA Barissa, M. RIANI Gérald, M. GIANGRANDI Patrick

1 non-participant : M. KOCIAK Jean-Claude

140_2025 - Affectation du résultat

Le compte administratif de l'exercice 2024 fait apparaître :

- Un **excédent de fonctionnement** cumulé de **862 755,89 €**, comprenant un excédent de l'exercice et un report de l'année précédente.
- Un **déficit d'investissement** de **645 072,85 €**, auquel s'ajoute un déficit des restes à réaliser de **51 214,72 €**, soit un besoin de financement total de **696 287,57 €**.

Afin d'assurer l'équilibre budgétaire et de respecter nos obligations financières, il est proposé d'affecter ce résultat de la manière suivante :

- **Affectation en réserve (compte 1068) : 696 287,57 €** pour couvrir le besoin de financement.
- **Report en fonctionnement (compte 002) : 166 468,32 €** afin de disposer d'une marge de manœuvre pour l'année suivante.

Cette répartition permet de garantir la bonne gestion financière de notre commune en préservant notre capacité à investir tout en maintenant un équilibre budgétaire sain.

Le conseil municipal à la majorité adopte l'affectation du résultat :

Excédent de fonctionnement : 325 342.24

Excédent reporté de 537 413.42

Un déficit d'investissement de 645 072.85
Un déficit des restes à réaliser de 51 214.72
Soit un besoin de financement de 696 287.57
Résultat d'exploitation excédent de 862 755.66
Affectation complémentaire en réserve (1068) de 696 287.57
Résultat reporté en fonctionnement (002) 166 468.09
Résultat d'investissement reporté (001) déficit de 6450 72.85

18 voix pour

4 voix contre : Mme THIRION WATRIN Frédérique, Mme SABBA Barissa, M RIANI Gérald, M GIANGRANDI Patrick

141_2025 - Budget primitif 2025

Le budget primitif 2025 de la commune de Trieux traduit une évolution significative de notre gestion financière, avec une approche centrée sur la **maîtrise des dépenses de fonctionnement**, une **augmentation des investissements structurants**, et la nécessité de faire face à une **baisse des recettes fiscales**. L'objectif principal est de garantir un **équilibre financier durable** tout en maintenant notre capacité à développer le territoire à travers des projets essentiels pour les habitants.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à **1 903 257,69 €**, marquant une baisse notable de **23,5 % par rapport à 2024**. Cette réduction est le fruit d'un travail de rationalisation et de maîtrise des coûts, en particulier dans les charges générales.

- **Charges de personnel (775 100 €, +6,1 %)** : Cette augmentation reste contenue et s'explique par des ajustements salariaux. Toutefois, le ratio **charges de personnel/recettes de fonctionnement (40,7%)** doit être surveillé pour éviter une pression excessive sur le budget.

- **Charges à caractère général (660 294,36 €, -13%)** : L'effort réalisé en matière d'**efficacité énergétique** est particulièrement visible, avec des réductions importantes des dépenses en **électricité (-31,3%) et en chauffage (-49,7%)**. Il est essentiel de poursuivre cette dynamique en **investissant davantage dans l'isolation ou les énergies renouvelable**.

- **Charges financières (80 507,64 €, +75,4%)** : La hausse importante de ce poste témoigne d'une augmentation des charges d'emprunt. Le ratio **charges financières/recettes totales (4,2%)** doit être contrôlé pour éviter des tensions budgétaires excessives.

Grâce à cette gestion rigoureuse, la commune parvient à **stabiliser ses finances**, mais doit rester vigilante face aux charges financières croissantes.

Les recettes de fonctionnement atteignent également **1 903 257,69 €**, reflétant une **baisse de 23,5% par rapport à 2024**. Plusieurs tendances expliquent cette diminution :

• **Recettes fiscales (917 990 €, -13,3%)** : La diminution des revenus fiscaux, représentant **48,3% des recettes totales**, souligne l'urgence de **diversifier les sources de financement**. Il est impératif d'explorer des solutions alternatives.

• **Dotations et participations (565 736,37 €, -1,3%)** : Bien que cette baisse soit modérée, la commune reste dépendante des dotations de l'État, notamment la **Dotation de Solidarité Rurale (154 843 €)**. Une optimisation des financements publics sera nécessaire pour **renforcer notre autonomie financière**.

• **Produits des services (30 550 €, -69,9%)** : La forte diminution des revenus liés aux services municipaux illustre une sous-exploitation de nos actifs communaux. Une **stratégie de valorisation** (locations, droits d'usage, concessions) pourrait permettre d'améliorer cette situation.

Le budget primitif 2025 prévoit **2 332 878,05 € de dépenses d'investissement**, Cette augmentation reflète la volonté de la commune de **moderniser ses infrastructures et d'améliorer la qualité de vie des habitants**.

• **Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) – 1 600 000 €** : Ce projet structurant vise à renforcer l'offre de soins sur le territoire et bénéficie d'un financement public conséquent.

• **Isolation des bâtiments – 52 500 €** : Un investissement stratégique qui permettra de **réduire les charges énergétiques à long terme**.

• **Zone intergénérationnelle – 14 109,10 €** : Un projet favorisant la cohésion sociale et le bien-être des habitants.

Ces investissements sont principalement financés par des **subventions (1 514 841,30 €, soit 65% des recettes d'investissement)**, ce qui souligne une **forte dépendance aux aides extérieures**. Bien que cela limite le recours à l'emprunt (**261 080,58 € prévus**), il est impératif de **diversifier les modes de financement** pour réduire cette exposition aux aléas des subventions publiques.

Après discussion, le conseil municipal décide d'adopter le budget primitif 2025 qui s'équilibre en recettes et dépenses comme suit :

Investissement : 2 881 047.73 dont 51 214.72 de RàR

Fonctionnement : 1 903 257.69

18 voix pour

4 voix contre : Mme THIRION WATRIN Frédérique, Mme SABBA Barissa, M RIANI Gérald, M GIANGRANDI Patrick

142 2025 - Convention SIRTOM ALCOME- dispositif collecte de mégots

ALCOME est un éco-organisme agréé par l'État par arrêté ministériel du 28 juillet 2021 pour charge de la Responsabilité Elargie des Producteurs de produits de tabac équipés de filtres composés en tout ou partie de plastique et des produits qui sont destinés être utilisés avec des produits

de tabac relevant du 19° de l'article L.541-10-1 du code de l'environnement, de leur obligation de responsabilité élargie.

La mission d'Alcome est de participer à la réduction de la présence des déchets issus des produits de tabac (schématiquement appelés « mégots » jetés de manière inappropriée dans l'espace public.

Alcome a comme principal objectif la réduction de la présence de des mégots dans les espaces publics.

Les actions en perspective pour ALCOME sont :

- Sensibiliser : fourniture d'outils de communication et de sensibilisation,
 - Améliorer : mise à disposition de cendriers,
 - Soutenir : soutien financier aux communes qui s'engagent,
 - Assurer l'enlèvement et la prise en charge des coûts de valorisation des mégots collectés sélectivement à hauteur de 100kg de mégots massifiés.
- Dans ce cadre Alcome propose de contractualiser avec les collectivités territoriales en charge du nettoyage des voiries publiques sur la base d'un contrat type unique.

Ce contrat prévoit

- L'état des lieux relatif à l'organisation du nettoyage des voies publiques,
- L'état des lieux de la prévention de l'abandon des déchets.

Alcome apportera un soutien financier ainsi que des kits de sensibilisation conformément au contrat.

M TOMC explique au conseil que le SIRTOM proposera prochainement un dispositif de collecte des mégots de cigarettes, dans le but de transformer ces derniers en isolation. Nous avons la chance d'avoir un syndicat proactif pour notre environnement après la distribution de plus de 200 composteurs sur notre commune, il s'occupera l'année prochaine de valoriser nos sapins de Noël.

Le conseil municipal adopte à la majorité cette convention

20 voix pour

2 abstentions : M RIANI Gérald, M GIANGRANDI Patrick

143_2025 - convention SIRTOM CITEO - dispositif déchets abandonnés

Citeo encadre la prise en charge des coûts visant au nettoyage et à la réduction des déchets abandonnés sur l'espace public. Les coûts à couvrir ne concernent que les déchets abandonnés diffus issus des produits relevant de l'agrément de la Société agréée. La couverture des coûts de nettoyage des dépôts illégaux de déchets abandonnés – c'est-à-dire des amoncellements de déchets concentrés – ne sont pas objets du recouvrement des coûts.

À cette fin, et en concertation avec les représentants des collectivités territoriales telles que représentées en formation emballages ménagers de la commission des Filières REP, Citeo a élaboré une convention-type : la Convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés

diffus, proposée à toutes communes et groupements de communes à fiscalité propre ayant en charge le nettoyage des déchets.

Quant à elle, la Collectivité assure, dans le cadre d'une action du groupement qu'elle représente, des opérations de nettoyage des déchets abandonnés, ainsi que des actions d'information, de communication et de sensibilisation pour prévenir l'abandon des déchets d'emballages ménagers dans l'environnement.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents cette convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés

22 voix pour

144_2025 - demande de subvention pour plantation sur le lotissement A. Bémont
--

M. Le Maire explique que les travaux sur le lotissement A. Bémont pour limiter les risques d'inondations effectués l'automne dernier ce sont montrés très efficaces durant la période hivernale, dans la continuité de ces travaux et afin de Protéger durablement cette zone, nous devons planter des arbres et des haies.

Le montant des travaux s'élève à 25 810 .80 €

Le conseil municipal décide à la majorité :

- De demander les subventions à Rivage Rhin Meuse, au département, à la Région Grand Est
- De signer les devis s'y afférent

20 voix pour

2 abstentions : Mme THIRION WATRIN Frédérique, Mme SABBA Barissa

145_2025 - demande de subvention pour la réfection route rue de l'Église

M. Le Maire explique au conseil municipal que la route de l'église a besoin d'être rénovée et le lavoir valorisé. Il indique également que cette rue pourrait être renommée rue du lavoir car la commune à la chance d'avoir un lavoir en très bel état. M. Le Maire remercie l'association citoyenne de notre ville pour la valorisation de cet ouvrage.

Pour cette réfection de la voirie, les travaux s'élèvent à 144 681.58 €.

Après discussion, le conseil municipal autorise à l'unanimité le maire à demander les subventions auprès du LEADER, à Rivage Rhin Meuse, à la DETR et au Département.

22 voix pour

146_2025 - demande de subvention pour la réfection rue de lorraine

Monsieur Le Maire explique que la rue de Lorraine a besoin de réfection de la voirie. Cette rue devrait être à certain endroit désimperméabilisée et des noues seront créées.

Le montant s'élève à 207 900 € TTC soit 173 250 € HT

Le conseil municipal après discussion autorise la demande de subvention auprès de l'agence Rivage Rhin Meuse,

22 voix pour

147_2025 - demande de subvention pour la toiture mairie

Monsieur le Maire explique le projet des toitures mairie-école.

Les travaux envisagés ont plusieurs objectifs :

- Corriger la gestion de l'eau pluviale en séparant les eaux pluviales et les eaux usées et en privilégiant l'infiltration
- Réfection de la toiture afin de modifier le cheminement de la zinguerie en direction des futurs bassins
- Désimperméabilisation partielle de la cour de l'école

Le montant de ces travaux s'élève à 279 427.17 € HT soit 335 312.60 € HT

Après discussion, le conseil municipal autorise à la majorité la demande de subvention pour la toiture mairie-école auprès de Rivage Rhin Meuse.

21 voix pour

1 abstention : Mme SABBA Barissa

148_2025 - demande de subvention pour isolation Centre Louise Michel

Monsieur Le Maire explique au conseil municipal que le centre Louise Michel est une « passoire thermique ». Afin de rendre ces locaux moins énergivore, la commune souhaiterait réaliser des travaux d'isolation extérieure.

Le montant de ces travaux s'élève à 86 040.49 € TTC soit 68 832.39 € HT

Le conseil municipal après discussion, autorise Monsieur Le Maire à la majorité à demander la subvention isolation du Centre Louise Michel à la DETR et au département.

18 voix pour

4 voix contre : Mme THIRION WATRIN Frédérique, Mme SABBA Barissa, M RIANI Gérald, M GIANGRANDI Patrick

149_2025 - demande de subvention pour la sécurisation de la voirie rue Alsace

Monsieur Le Maire explique au conseil municipal de la problématique sécurité routière sur la rue d'Alsace. La commune souhaiterait sécuriser cette rue ; Création de chicanes, ralentisseurs par exemple.

Les travaux s'élèvent à 28 896.30 € TTC soit 15 580.23 € HT

Après discussion, le conseil municipal autorise Monsieur Le Maire à l'unanimité de demander les subventions amende de police

22 voix pour

150_2025 - demande de subvention pour la maison médicale

Monsieur Le Maire expose le projet de la Maison Médicale.

M. TELLIER explique au conseil que les discussions ont été très longues en commission des finances

Le coût total des travaux s'élève à 1 498 187.32 € HT soit 1 797 824.78 € TTC, le valider ce soir ne nous oblige pas de la construire demain, mais cela permettra à M. Le Maire de déposer les dossiers pour les demandes de subventions. Le but est également de créer un climat de confiance avec nos partenaires médicaux et financiers. Un nouveau vote sera proposé au conseil municipal lorsque le projet sera finalisé dans sa globalité. Pour cette somme nous avons la maison médicale clés en mains, il nous restera l'achat des consommables.

Après discussion, le conseil municipal autorise à la majorité Monsieur Le Maire à demander les subventions à la DETR, au FEADER, au département, à l'ARS

17 voix pour

4 voix contre : Mme THIRION WATRIN Frédérique, Mme SABBA Barissa, M RIANI Gérald, M GIANGRANDI Patrick

1 abstention : Mme DEVAUX Stéphanie

151_2025 - tarif des logements communaux

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :
- de fixer, à compter du 1er janvier 2025 :

- Le loyer mensuel du logement situé au 13 place de l'église à la somme de 610€ (six cent dix euros) + 160€ (cent soixante euros) de charges. Ce loyer sera réglé au 1er de chaque mois au Trésor Public.
- Le loyer journalier du logement situé au rue de Champagne rdc à la somme de 45€ (quarante-cinq euros) + charges (ménage).
- Le loyer mensuel du logement situé au rue de Champagne 1er étage à la somme de 650€ (six cent cinquante euros) + charges. Ce loyer sera réglé au 1er de chaque mois au Trésor Public

- Le loyer mensuel du logement situé 5 place des tilleuls N°1 à la somme de 365€ (trois cent soixante-cinq euros) + charges.
 - que le montant des loyers sera révisable annuellement selon la variation de l'indice de référence des loyers de l'INSEE,
 - d'autoriser M. le Maire à signer un bail de location pour ces logements ci-dessus
- 22 voix pour**

Questions diverses

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 19h00.

LE SAVIEZ-VOUS !

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Réunion publique sur le nouveau P.L.U.I JEUDI 26 JUIN 2025 à 18H en Mairie.

HORAIRES D'OUVERTURE DU BUREAU DE POSTE EN PÉRIODE ESTIVALE

Les horaires du bureau de poste du 1^{er} juillet au 29 août seront les suivants :

- Du mardi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 16h30
- Le vendredi de 14h à 16h30
- Le samedi de 9h à 12h.

Le bureau de poste reprendra ses horaires habituels à compter du 2 septembre.

RECHERCHE DE PHOTOGRAPHIES

Dans le cadre de recherches sur la désindustrialisation, et aussi pour des raisons personnelles, M. RAGGI souhaiterait pouvoir utiliser des photos prises dans les années 1970-1990 des sites miniers suivants alors qu'ils étaient en fin d'activité ou désaffectés :

- la mine de Sancy à Trieux (particulièrement des clichés qui montreraient la "poudrière" qui n'en était pas une mais un atelier de réparation),
- la mine d'Anderny-Chevillon à Tucquegnieux-Marine,
- la mine du Nord-Est à Tucquegnieux plateau.

Le format souhaité est un scan de la photo, à faire parvenir à pascal.raggi@univ-lorraine.fr. Merci de cette entraide. Pour toutes modalités, s'adresser à M. RAGGI.

ACTES D'EMPOISONNEMENTS D'ANIMAUX DOMESTIQUES

Des cas d'empoisonnements avérés d'animaux se sont produits secteur de l'Église ont été constatés depuis le 20 mai 2025.

La Mairie prend très au sérieux ces actes inqualifiables et soutient les dépôts de plaintes effectués par une administrée, qui déplore la perte tragique de son animal de compagnie, et par une association de protection animale locale dont l'un animaux placés en accueil a également péri. Un chat sauvage du quartier est également décédé.

Le corps d'un hérisson, faune sauvage au statut de protection totale, dont des éléments permettaient de suspecter la même intoxication, a également été retrouvé.

De tels actes envers les animaux domestiques et sauvages sont punissables par la loi.

Le fait, publiquement ou non, d'exercer des sévices graves ou de commettre un acte de cruauté envers un animal domestique est puni de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende, lorsque les faits ont entraîné la mort de l'animal, les peines sont portées à cinq ans d'emprisonnement et à 75 000 euros d'amende (Article 521-1 du code pénal). Pour les espèces protégées de la faune sauvage, la peine encourue est de trois ans d'emprisonnement et 150 000€ d'amende (Article L. 415-3 du Code de l'Environnement).

Au-delà de tout manquement à la moralité et à la bienveillance, il est fort heureux qu'aucun enfant, susceptible de ramasser innocemment les produits à l'origine des empoisonnements délibérés, n'en ai subi les conséquences à ce jour.

La Mairie fait appel à sa communauté afin de lui signaler toute nourriture, produit ou comportement suspect et rappelle à chacun que la bienveillance à l'égard de chacun comme des animaux est une évidence. La Mairie incite également chacun à porter plainte systématiquement dès lors qu'un empoisonnement est avéré par vétérinaire et de la prévenir, ainsi que les associations de protection locales, ainsi qu'elle-même. Face au comportement peu scrupuleux, la vigilance de la communauté est essentielle tout comme les plaintes répétitives et l'avertissement systématique des divers organismes de protection (associations locales, nationales, ...) et de la DDPP.

C'est uni que l'on doit agir contre ces comportements inacceptables. Les liens utiles sur l'article publié sur le groupe fb de la municipalité "La Commune de Trieux".

RÉUNIONS DE QUARTIER :

MERCI POUR VOTRE PARTICIPATION

Les réunions de quartier organisées ces dernières semaines se sont désormais achevées. Ces rencontres ont été l'occasion d'échanges libres, francs et constructifs entre les élus et les habitants de chaque secteur. Nous remercions chaleureusement toutes les personnes qui y ont participé pour leur présence, leurs questions et leurs suggestions.

Ces échanges ont permis de faire émerger de nombreuses idées et propositions d'amélioration pour notre commune. Parmi les sujets les plus évoqués figurait **la sécurisation des parcours de circulation**. Des actions concrètes ont déjà été mises en œuvre, notamment la réalisation rapide des **tracés au sol** pour renforcer la lisibilité des cheminements.

La **sensibilisation au stationnement**, notamment dans les rues et sur les grandes avenues, est également en cours. La commune procède à une **mise en place progressive de la signalisation**, qu'elle soit horizontale (marquages au sol) ou verticale (panneaux), pour accompagner une évolution plus sereine et sécurisée des déplacements dans l'espace public.

D'autres projets structurants ont également été abordés, notamment **la future Maison de Santé Pluridisciplinaire**, ainsi que plusieurs projets d'aménagements urbains ou de développement local. Ces sujets traduisent les **engagements de la commune à agir tant sur le plan opérationnel que politique**, pour répondre aux besoins du quotidien et préparer l'avenir de Trieux.

Chaque réunion s'est clôturée par un **moment convivial** qui a permis de poursuivre les échanges de manière informelle et bienveillante.

Les **comptes rendus complets de ces réunions**, avec l'ensemble des points soulevés, seront publiés dans la prochaine édition du Trieux info.

Encore merci à tous pour votre participation et votre implication dans la vie locale.

La Municipalité de Trieux

ÉTAT CIVIL

Mariage :

- Christophe CIRASARO et Amandine Isabelle WILTHIEN le 10/05/2025.

La Commission de l'Information et le Conseil Municipal présentent leurs sincères félicitations aux Jeunes Mariés.

Parrainage civil :

- Mahé GISONDI le 17/05/2025.

La Commission de l'Information et le Conseil Municipal présentent leurs sincères félicitations aux parents et aux enfants.

Décès dans la commune :

- Michelle SAIANI épouse CORREANI née le 17/06/1938 à JARNY décédée le 27/04/2025 à ARS-LAQUENEXY.

Décès hors commune :

- Wladyslaw Czeslaw VILLET né le 22/11/1938 à TRIEUX décédé le 06/05/2025 à BRIEY.

La commission de l'Information, le Conseil Municipal présentent leurs condoléances aux familles dans la peine.

LA VIE ASSOCIATIVE

LA PAROISSE SAINT JEAN L'ÉVANGÉLISTE

Maison paroissiale : Pour toute information, vous pouvez contacter la paroisse par téléphone au 03 82 21 29 16 ou par mail : paroisse.sje@orange.fr ou en passant à la permanence les mercredi et samedi matin de 10h à 12h, salle paroissiale, 4 rue Lucien Michel à Audun-le-Roman.

Offices religieux en Juin :

Les dimanches 1^{er}, 15, et 29 à 11 h : Messe dominicale à l'église d'Audun-le-Roman.

Dimanche 8 à 10h30 : Fête de la Pentecôte et messe des premières communions à l'église d'Audun-le-Roman.

Dimanche 22 à 10h30 : Messe des premières communions à l'église de TRIEUX.

REPAIR CAFÉ

La séance au REPAIR CAFÉ du lundi 9 juin (lundi de Pentecôte) est reportée au mardi 10 juin aux mêmes horaires.

COMITÉ DES FÊTES

Concours de belote les dimanches 1^{er} et 22 juin à la salle G. Brassens à partir de 14h début 15h.

ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS

Concours de belote le dimanche 29 juin à la salle G. Brassens à partir de 14h début 15h.

LA TRIOTHÈQUE

Nous vous rappelons que la Triothèque organise sa prochaine vente privée le **dimanche 22 juin 2025** à partir de **9h** sur le **parking** de la bibliothèque. Cette année, en plus de livres à prix cassés, d'une délicieuse petite restauration et de jeux de société mis gracieusement à votre disposition, nous vous proposons d'affûter vos neurones en participant à notre première **dictée** familiale.

Tout le monde peut y participer, grands et petits et les plus valeureux champions qui auront su déjouer les pièges de notre belle langue française sans frémir ni trembler recevront en récompense un joli diplôme. Quant aux adultes qui auront eu le courage de se frotter à leur bête noire, ils pourront se remettre de leurs émotions autour d'un verre qui leur sera généreusement offert.

Alors, si l'aventure vous tente, seul(e), en famille ou entre ami(e)s, n'hésitez plus et venez vous inscrire à la bibliothèque !

Nous vous rappelons également que, depuis peu, la Triothèque met à votre disposition une liseuse à emprunter : plus légère, plus pratique et surtout riche d'une dizaine de livres, c'est une occasion en or de tester ce nouveau mode de lecture.

Passez à la bibliothèque et nos bénévoles se feront un plaisir de vous expliquer les modalités d'emprunt et d'utilisation.

Enfin, au cas où vous n'auriez pas gardé précieusement l'exemplaire du Trieux Info du mois de mars regroupant toutes les infos utiles et pratiques, nous vous rappelons que la Triothèque est ouverte :

- Tous les mardis et vendredis, de 16h30 à 18h,
- Tous les mercredis, de 13h à 14h30,
- Le premier et le troisième samedi de chaque mois de 10h30 à 12h,
- Ainsi qu'en nocturne, le deuxième lundi et le dernier jeudi du mois (en principe), de 20h à 21h30.

Pour le mois de juin, ces nocturnes auront lieu le **lundi 9** et le **jeudi 26 juin**.

La bibliothèque sera fermée pendant l'été, du 19 juillet (après la permanence) jusqu'au 19 août : pensez à vous organiser pour faire le plein de livres afin de tenir le coup sans nous !

ÉCOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE DU PAYS-HAUT

Le concert annuel de l'EIMPH s'est tenu cette année devant un public venu nombreux.

Petits et grands musiciens ont enchanté la salle avec un programme riche et varié, fruit de plusieurs mois de travail et de passion.

Un grand bravo à tous les élèves pour leur talent et leur engagement, ainsi qu'à l'équipe pédagogique et aux bénévoles pour leur accompagnement tout au long de l'année.

Merci également aux familles et aux spectateurs pour leur présence chaleureuse !

Ce rendez-vous musical annuel confirme, une fois encore, la place essentielle de la culture et de l'expression artistique dans notre commune.

A.S.T.T

L'A.S.T.T. recherche des joueuses féminines pour créer une Équipe Féminine Loisir. L'entraînement aura lieu tous les lundis de 19h30 à 20h30 au stade municipal de TRIEUX.

JOURNÉE PORTES OUVERTES A.S.T.T.

Tous les mercredis de Juin :

U6/U7 : de 16h30 à 17h45 pour les enfants nés de 2020 / 2019

U8/U9 : de 16h30 à 18h pour les enfants nés de 2018 / 2017

U10/U11 : de 16h30 à 18h pour les enfants nés de 2016 / 2015

Débutant ou confirmé rejoins l'Équipe de l'A.S.T.T. au Stade de TRIEUX.



LES INSCRIPTIONS AUX TRANSPORTS SCOLAIRES SONT OUVERTES du 02 juin au 11 juillet 2025.

Passée cette date, votre inscription ne sera plus prioritaire. Cette démarche est obligatoire pour tous les élèves (y compris pour les élèves déjà inscrits les années précédentes).

» INSCRIRE OU RÉINSCRIRE SES ENFANTS EN LIGNE, C'EST FACILE !

Connectez-vous au site Internet www.reseaufil.fr, rubrique « Mon compte transport scolaire » et laissez-vous guider.

- Si vous avez déjà créé un compte les années précédentes, réutilisez-le avec votre identifiant et votre mot de passe.
 - ▶ Si vous les avez perdus, cliquez sur « Mot de passe ou identifiant oublié(s) ».
 - ATTENTION, Ne recréez pas de nouveau compte car vos demandes ne pourront pas être traitées.
- S'il s'agit d'une première inscription, cliquez sur « Je n'ai pas encore d'espace personnel et je souhaite le créer ». Créez-vous un identifiant et un mot de passe. N'oubliez pas de renseigner les coordonnées de votre foyer, afin que nous puissions vous contacter si nécessaire.
 - ▶ UN SEUL COMPTE SUFFIT POUR TOUS VOS ENFANTS.

» LES PIÈCES À FOURNIR POUR CHAQUE ENFANT :

- Pour une nouvelle inscription : Fournir un justificatif de domicile et une photo de votre enfant.
- Pour une réinscription : Aucun document ne sera nécessaire.
 - Si l'élève est en garde alternée et a besoin de 2 transports : chaque parent doit effectuer une inscription en ligne.
 - Si vous avez un autre enfant à inscrire, répétez cette étape en cliquant sur « faire une nouvelle demande ».

» LES FRAIS DE DOSSIER À RÉGLER

Les frais de gestion de dossier sont à régler pour chaque enfant inscrit au transport scolaire. Les tarifs applicables sont les suivants :

Tarif normal	Tarif social (bénéficiaires abonnement FIL+)
1 enfant : 20€	1 enfant : 10€
2 enfants : 30€	2 enfants et plus : 15€
3 enfants et plus : 35€	-

Nouveauté 2025

» L'INSCRIPTION EST TERMINÉE !

Une fois les frais de dossier acquittés, vous recevrez un **e-mail de confirmation**, vous indiquant les prochaines étapes de votre dossier. Dans la rubrique « inscriptions aux transports scolaires » vous pouvez suivre l'avancement de votre (vos) demande(s).

» MA CARTE DE TRANSPORT SCOLAIRE

La carte de transport scolaire est à conserver chaque année et durant toute la scolarité de l'élève. Après validation de la demande et paiement des frais de dossier, les droits sont réactivés sur celle-ci. Pour les nouveaux inscrits, la carte sera transmise au domicile de l'élève.



Besoin d'aide ?



BOUTIQUE LE FIL

Place Raymond Poincaré - BRIEY

Du lundi au vendredi 9h00 - 12h00 / 14h00 - 17h00

www.reseaufil.fr



Une aide pour l'inscription en ligne disponible sur le site ?

Vous pouvez nous contacter !

0 800 710 054

Serviciu la apel
gratuit

FÊTE NATIONALE

Samedi 5 juillet

Ouverture de la fête à 16h30 au stade municipal de Trieux

JEUX : Pêche aux canards, château gonflable

RESTAURATION & BUVETTE

Casse-croûtes, glaces, pâtisseries



MUSIQUE FESTIVE : DJ Valery



Animations de 18h00 à 20h30

18h00 Les Perles du Sable : Danse orientale

20h30 JEMSA : Cabaret

22h15 Défilé de lampions

23h00 Feu d'artifice



49^{ème} Fête des écoles PROGRAMME



Plus d'infos et de surprises :
scannez ce qr code !



Stade de Trioux
13 et 14 juin 2025

Vendredi 13 juin

à partir de 18h30 Soirée théâtre des CM2

Samedi 14 juin

11h00 Ouverture de la fête par l'Harmonie Municipale

11h15 Spectacle des Maternelles

14h00 Spectacle des Élémentaires

à partir de **16h00** Démonstration de Breakdance par le club de Fontoy

Démonstration de Country

Spectacle de danse orientale

18h00 Tombola

18h30 Concert des frères Giombetti

20h30 Spectacle d'hypnose avec



Calèche, jeux gonflables, stands de jeux, tournoi de tennis de table, ferme pédagogique, jeux en bois...

Buvette et restauration sur place